

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE. Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 9 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include dates from 8th to 11th of the month with corresponding events and moon phases.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Paris, à l'Agence centrale de publicité des Journaux des départements, rue du Bac, 93. — Norbert-Estibal, place de la Bourse, 12. — Lafitte-Havas, 8, place de la Bourse.

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURRIERS, DISTRIBUTION. Lists mail routes to Paris, Bordeaux, Toulouse, etc.

Cahors, 4 septembre 1861.

Le Conseil général a terminé ses séances samedi dernier. Cette session, qui a duré six jours seulement, a été néanmoins bien remplie. Toutes les questions à l'ordre du jour ont été résolues, après avoir été sérieusement élaborées.

La grande question qui lui était soumise, cette année, était celle de l'amélioration de notre situation financière. M. Montois, bien qu'appelé depuis quelques mois à peine à la tête de l'administration de notre département, avait appliqué tous ses soins intelligents à l'étude d'une combinaison qui pût relever l'état de nos finances, sans aggraver les charges des contribuables.

Le Conseil général, adoptant unanimement cette combinaison, a demandé, dans sa séance du 30 août, l'autorisation d'emprunter une somme de 2,780,000 fr. remboursable en trente-et-un ans, au moyen d'une imposition de 10 centimes.

La réalisation de cet emprunt permettra de solder toutes les dettes actuelles du département et d'achever promptement tous les travaux en cours d'exécution sur les lignes de grande communication, sur les routes départementales, ainsi que ceux du palais de justice de Cahors. On pourra également entreprendre immédiatement la construction du palais de justice et de la maison d'arrêt de Figeac, la reconstruction des prisons de Gourdon et les réparations des prisons de Cahors.

Enfin, l'emprunt une fois réalisé, il sera possible d'affecter, tous les ans, plus de 80,000 fr.

à la construction des voies de moyenne et de petite vicinalité, ces utiles auxiliaires de nos grandes artères, et de dégager les divers services de la 2e section du budget, de la gêne qui les étroit depuis quelques années.

Et tous ces avantages seront obtenus sans aggraver les charges actuelles des contribuables. Bien au contraire, le département est grevé actuellement d'impositions extraordinaires s'élevant à 15 centimes par franc. Elles ne s'élèveront plus qu'à dix centimes, parce que le projet fait supporter aux populations futures une partie de la dépense qu'occasionnera l'exécution de travaux dont elles sont appelées à jouir comme nous, ce qui nous paraît d'une bonne justice.

Nous faisons donc des vœux pour que la combinaison due à l'initiative de M. Montois, reçoive la sanction du Corps législatif et du Gouvernement.

Disons aussi, que le nouveau mode d'admission aux secours départementaux des vieillards infirmes et incurables, proposé par M. le Préfet, et adopté unanimement par le Conseil général, est une excellente mesure sous le rapport moral, comme au point de vue économique. Elle contribuera puissamment à retenir ces infortunés au sein de leur famille, en même temps qu'elle réduira probablement de moitié la dépense considérable de ce service.

LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas)

Turin, 1er septembre.

Le bruit court que M. Célestino Bianchi est nommé secrétaire général du ministère de l'Intérieur. Le général Cugia a donné sa démission, qui a été acceptée. Il est mis à la disposition du ministère de la Guerre.

Turin, 2 septembre.

Les journaux constatent que les modifications ministérielles ne changeront pas la politique du cabinet.

La Nation de Florence, énumérant les objets déjà arrivés dans cette ville, espère que l'Exposition prochaine aura un grand succès.

Les nouvelles de Naples du 2 annoncent quelques rencontres entre les réactionnaires et la troupe dans la province de Bénévent. Les réactionnaires ont essayé d'une agression à Maschito, dans la Basilicate. Ils ont été repoussés.

Bologne, 1er septembre.

L'inauguration des chemins de fer romains a eu lieu aujourd'hui. Le train est arrivé de Bologne à Forlì au milieu de l'enthousiasme d'une immense population qui se pressait partout sur le parcours du convoi.

Naples, 2 septembre.

Une partie de la flotte anglaise est allée à Civitavecchia.

Vienne, 2 septembre.

RAGUSE, 2 septembre. Omer Pacha a annoncé officiellement hier aux autorités Turques que les opérations militaires allaient commencer immédiatement contre les insurgés à l'égard desquels il promet en même temps d'avoir tous les égards compatibles avec ses devoirs.

Belgrade, 1er septembre.

Le prince a fermé ce matin l'assemblée par une courte allocution, qui a excité un enthousiasme comme on n'en a jamais vu.

Cracovie, 2 septembre.

L'agitation continue en Lithuanie et les mesures prises par le gouvernement rendent les communications de plus en plus difficiles.

D'après une correspondance du Czaar, le nombre des blessés, dans les dernières scènes de Wilna, s'élèverait à cent; huit personnes ont été tuées sur place.

Vienne, 2 septembre.

Le changement qui vient d'avoir dans l'ambassade française est bien accueilli.

Madrid, 1er septembre.

Le général Marchési, directeur de l'Infanterie, se rend à Biarritz, pour féliciter l'Empereur et l'Impératrice des Français au nom de la reine Isabelle II.

La Correspondencia affirme, d'après la source la plus officielle, que le président Lincoln est décidé à abolir l'esclavage dans toute l'union américaine.

Le Journal du Peuple, sous la signature A. Bourguin, fait les réflexions suivantes:

« Les représentants du royaume d'Italie près des cours étrangères viennent de recevoir communication, de la cour de Turin, d'une circulaire dans laquelle M. Ricasoli expose la situation actuelle de la Péninsule.

« Suivant le ministre de Victor-Emmanuel, les troubles dont se ressent le royaume n'ont rien qui puisse étonner; ils étaient presque inévitables. Partout, dit M. Ricasoli, où la forme de gouvernement et la dynastie régnante ont dû être changées par la force d'une révolution, il reste toujours, pendant un temps plus ou moins long, pour troubler l'ordre nouveau, un levain du passé qui ne peut être enlevé du corps de la nation, qu'au prix de luttes fratricides et de sang.

« Après avoir flétri les menées des réactionnaires qui cherchent à bouleverser le midi de l'Italie, le ministre italien déclare que la conspiration napolitaine n'a aucune racine dans le pays; et qu'elle existe tout entière à Rome, où l'ex-roi de Naples trouve un appui pour porter le désordre et l'anarchie dans l'Italie, en soudoyant et excitant la réaction, « pour maintenir vivaces de folles espérances.

« En terminant, M. Ricasoli dit que la civilisation et l'humanité ne peuvent tolérer que « les œuvres de jong » se préparent au centre de la catholicité, et que l'on fasse un si grand abus des choses sacrées « pour des fins purement temporelles, » et il exprime l'espoir qu'il a que l'Europe, venant enfin en aide au gouvernement italien, dans l'accomplissement de sa tâche, qu'il ne sau-

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE politique, religieuse et littéraire du Quercy, par M. Raphaël Périé, bibliothécaire de Cahors.

A la lecture de ce titre, la curiosité du lecteur s'éveille et une vive impatience tient son esprit en suspens. Tout ce qui touche à l'histoire particulière d'une petite contrée provoque naturellement, à des degrés divers, l'intérêt de ses habitants.

Une œuvre historique, sur notre ancienne et célèbre province du Quercy, vient de paraître; elle est due à la plume d'un de nos compatriotes, M. Raphaël Périé, bibliothécaire de Cahors. L'auteur annonce une histoire en trois volumes, à partir des temps celtiques jusqu'en 1789. Le premier volume est déjà imprimé.

L'histoire des événements, dont notre province a été le théâtre, est généralement peu connue, même des personnes lettrées. La plupart n'ont sur ce point que des notions vagues, confuses, incomplètes ou erronées.

Peu de personnes ont le goût des recherches historiques et des études sérieuses. Les sources, où l'on pourrait aller puiser, sont pourtant assez nombreuses et assez fécondes. Dans les siècles qui nous ont précédés, bien des essais ont été faits, pour recueillir les événements qui se sont passés dans le Quercy et conserver ainsi les titres de notre gloire nationale. Les uns sont imprimés, les autres manuscrits. Dans notre siècle, un savant compatriote, M. Delpon, par son immense statistique, a élevé un monument à la gloire de notre département; chaque mairie possède un exemplaire de son admirable ouvrage, et l'on pourrait y trouver des notions en tout genre sur notre pays. Mais pour aller puiser la science historique dans l'œuvre de M. Delpon, comme dans

les diverses compilations qui l'ont précédée, et dont plusieurs ont un style très peu attrayant, il faut des études approfondies et une longue patience. Peu de lecteurs ont le courage de se livrer à ce travail; et les monuments écrits de notre Quercy dorment en paix dans la poussière des bibliothèques.

La paresse naturelle à l'homme pour les travaux pénibles de l'esprit le font reculer devant les difficultés; il voudrait trouver un travail tout fait: il lui faudrait une histoire du Quercy, courte, claire, précise, qui pût à la fois l'intéresser et l'instruire. Une telle histoire n'est pas d'une facile exécution, et bien des essais seront tentés sans doute, avant que le but soit atteint. Tout écrivain, qui tentera de populariser dans notre département l'histoire des grandes choses, accomplies par nos pères, et des révolutions qui sont passées sur notre vieux Quercy, méritera les hommages et la reconnaissance de son pays; et, lors même que son œuvre serait imparfaite, il fera toujours quelque bien, en propageant un peu le flambeau de la science historique.

Nous nous réjouissons, à ce point de vue, de l'apparition de l'œuvre de M. Raphaël Périé. Il s'est livré à de longues et patientes recherches, pour l'instruction de son pays: il est juste de lui en savoir gré. Comme cette publication intéresse surtout notre département, le devoir du Journal du Lot est de l'annoncer, de la juger, de l'apprecier.

Pour juger un livre, qui s'annonce comme une histoire proprement dite, il faut se baser sur les principes formulés par les littérateurs, d'après les œuvres des véritables historiens. Si de ces principes ressortent souvent des défauts dans l'ouvrage de M. Raphaël Périé, il ne faut pas s'en étonner. On trouve des défauts dans les grands historiens de premier ordre, à plus forte raison dans les écrits de ceux qui ne sauraient revendiquer ce titre. Fénelon, dont les appréciations sont des arrêts toujours respectables, a dit: « Il y a très peu d'historiens qui soient exempts de grands défauts. »

Lorsque l'historien a recueilli les divers matériaux de son œuvre, son premier devoir et son premier mérite résideront dans l'art de choisir et de résumer les faits. S'il veut composer une histoire abrégée et populaire, il ne devra faire entrer, dans son récit, que les événements les plus importants, et il rejettera bien des faits secondaires, qu'il se contentera de généraliser, par des résumés habilement tracés. Il s'attachera surtout aux principaux événements de la politique, de la religion, du développement intellectuel dans les lettres, les sciences ou les arts, en faisant ressortir ceux qui ont exercé la plus haute influence sur les révolutions et les transformations sociales, sur les progrès de la civilisation.

Les matériaux et les éléments en tout genre ne manquent pas à l'écrivain, pour composer l'histoire de notre Quercy, qui a été, dans tous les siècles, si fécond en grands hommes, en révolutions, en luttes incessantes, en événements célèbres en tout genre. Dans ce vaste arsenal de faits, il faut avec discernement choisir, élaguer, résumer.

M. Raphaël Périé annonce que les faits, recueillis par lui, sur la province du Quercy, fourniraient la matière de dix volumes, mais qu'il a jugé à propos de faire un choix, pour réduire son histoire à trois volumes. Nous devons lui tenir compte de ses efforts et de ses laborieuses recherches; mais son 1er volume, qui révèle la patience du chroniqueur, ne nous paraît pas toujours écrit d'après les vrais principes que doit suivre l'historien dans le choix et la narration des événements: il a parfois trop élagué, et il n'a pas assez résumé. Au lieu d'entrer, pour un grand nombre d'événements dans tant de détails minutieux, qui fatiguent le lecteur et qui n'atteignent pas le but de l'histoire, l'auteur aurait fait un travail plus instructif et plus attachant, s'il avait été moins prodigue de circonstances inutiles ou fastidieuses, et s'il avait été plus complet en résumant habilement bien d'autres faits qu'il a supprimés. Pourquoi, par exemple, rap-

porter si longuement les légendes relatives à St-Généulpe, à St-Didier, à St-Ambroise? S'il voulait tout raconter dans de telles proportions, les limites qu'il s'impose ne seraient-elles pas de beaucoup dépassées?

Les événements arrivés dans le Quercy, ne sont pas des faits isolés, qui se soient passés en dehors des bouleversements politiques qui ont agité la France et les autres nations de l'Europe. Les grands événements de notre province n'ont été généralement que la conséquence et le contre-coup de ce qui se passait au tour d'elle.

En parcourant les diverses étapes de son évolution sociale, pendant les périodes Gauloise, Gallo-Romaine, des temps barbares, du moyen-âge de la renaissance, des temps modernes, l'histoire devra caractériser, à grands traits, par des aperçus rapides, serrés substantiels, la marche de la France et du monde: ainsi le lecteur, à mesure qu'il avancera, aura toujours un fil conducteur et un flambeau lumineux pour diriger ses pas.

Cette condition essentielle à une histoire de province ne brille que faiblement dans le volume que nous annonçons au public. L'auteur donne bien sur chaque période de notions relatives à l'histoire générale de la Gaule et à son organisation politique et sociale: mais ces notions quelquefois trop courtes, le plus souvent trop longues, ne sont ni assez claires, ni assez caractéristiques, pour éclairer d'une lumière assez vive la marche du lecteur, qui ne connaîtrait qu'imparfaitement l'histoire de notre nation.

Parmi les qualités fondamentales qui doivent briller dans l'histoire, la plus indispensable est l'impartialité dans les récits et les jugements. L'objet essentiel de l'histoire est, en effet, de démêler la vérité dans les faits dignes de mémoire, pour en perpétuer le souvenir. L'histoire est le témoin des temps, la lumière de la vérité, comme la proclamait le grand Cicéron.

rait décliner désormais, saura restituer à l'Eglise et sa liberté et sa dignité.

Ainsi qu'on peut le voir par ce résumé succinct, la cour de Turin considère Rome comme l'unique obstacle à la pacification complète de l'Italie, et il lui tarde que les baionnettes françaises abandonnent le territoire pontifical. Cet espoir de la cour de Turin sera-t-il réalisé? On comprend qu'il est matériellement impossible de répondre à cette question.

A ce sujet, le Journal de Lot-et-Garonne s'exprime ainsi :

Nous croyons, et beaucoup de nos lecteurs seront de notre avis, que justement affecté des malheurs auxquels sa patrie est en butte, M. Ricasoli a pu se tromper sur la nature des causes qui les suscitent et principalement sur la participation de la Cour de Rome aux désordres de l'Italie méridionale. Aussi, faisons-nous à ce sujet, les réserves que nous imposent la prudence et l'impartialité. Nous savons, d'ailleurs, par une dépêche de Rome, que le cardinal Antonelli prépare une réponse à la circulaire du ministre de Victor-Emmanuel.

PLATELET

Le choix du général Lambert a bien disposé les esprits en Pologne. Sa double qualité de français et de catholique ne peut que le recommander à cette nation généreuse, et lui inspirer assez de confiance pour attendre dignement l'accomplissement des promesses que la cour de Saint-Petersbourg lui promet.

Néanmoins, dit le Constitutionnel, une certaine agitation, signalée par le Bulletin politique du Moniteur, continue à se montrer dans les provinces de l'Ouest qui ont fait jadis partie du royaume de Pologne; le Journal de Saint-Petersbourg vient de publier un ukase qui autorise éventuellement les gouverneurs de ces provinces à proclamer l'état de siège.

L'empereur d'Autriche, dans sa réponse à l'Adresse de la Chambre des seigneurs, témoigne sa grande satisfaction pour les nobles sentiments qui y sont exprimés.

A Pesth, le calme est complètement rétabli depuis la séparation de la Diète.

L'impôt s'opère sans difficulté.

A. LAYTOU.

La librairie Dentu vient de publier une nouvelle brochure ayant pour titre: L'Empereur, Rome et le Roi d'Italie.

Voici les conclusions de cette brochure :

Si la cour de Rome s'obstine, alors il n'y a plus qu'à faire appel au peuple romain. Le plébiscite aura lieu sous les yeux de l'armée française. Qui le suspectera? Et, le lendemain, si Victor Emmanuel est appelé à régner dans Rome, les troupes françaises seront successivement relevées par les troupes italiennes, afin que rien ne soit laissé au hasard, et que nul désordre ne puisse avoir lieu.

Et le roi d'Italie publiera alors l'accord intervenu entre lui et les puissances catholiques en vue de l'indépendance du St-Siège et de la splendeur de la Religion.

Le pays fera ensuite ce qu'il voudra.

On annonce la publication de trois brochures, qui ne peuvent manquer, à des titres

divers, d'exciter la curiosité publique. D'abord, le nouvel écrit de M. de La Guéronnière sur la question romaine; ensuite un volume, nous allions dire un pamphlet de M. de Montalembert sur les institutions de l'Autriche comparées aux institutions françaises; puis enfin une réponse de M. Guizot à l'œuvre parlementaire de M. Latour Dumoulin, député au Corps législatif.

Pour extrait: LAYTOU.

Chronique locale.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 28 août. Suite et fin.

PRÉSIDENCE DE M. DELTHEIL.

Le Conseil général, voulant donner à M. le C^{te} Joachim Murat un nouveau témoignage de ses sympathies dans la position douloureuse où il se trouve, décide qu'une députation prise dans son sein se rendra demain, 29 août, à Labastide-Murat pour assister à la cérémonie funèbre qui doit avoir lieu pour le repos de l'âme de feu M^{me} la comtesse Joachim Murat.

Séance du 30 août.

PRÉSIDENCE DE M. DELTHEIL.

M. le Préfet assiste à la séance.

Adoption du sous-chapitre 1^{er} relatif à l'entretien des bâtiments départementaux et au traitement des architectes du département. A ce sujet, le Conseil a exprimé le désir que M. le Préfet veuille bien s'occuper de la nomination d'un architecte en titre et faire cesser un provisoire qui n'est pas sans inconvénient. L'importance des travaux que fait exécuter le département exige que la direction et la surveillance en soient confiées à un agent spécial qui n'ait pas à donner ses soins et son temps à d'autres services.

Adoption de la combinaison financière proposée par M. le Préfet dans son discours d'ouverture, avec cette modification que l'emprunt à réaliser est élevé par le Conseil à une somme de 2,780,000 fr., afin de pouvoir entreprendre la construction du Palais de Justice et de la Maison d'arrêt de Figeac, la reconstruction des Prisons de Gourdon, etc.

Adoption de diverses mesures relatives à la constatation de la valeur du mobilier de la Sous-préfecture de Figeac.

Vœu émis, sur la proposition d'un membre pour que l'administration préfectorale examine si, dans le règlement du prochain budget, on ne pourrait pas trouver les ressources suffisantes pour augmenter l'allocation concernant les sourds-muets.

Classement du chemin vicinal de grande communication, n^o 1, de Cahors à Gourdon, au rang des routes départementales. — Déclassement de la route départementale, n^o 4, et son classement au rang des lignes de grande communication.

Vœu pour qu'il soit procédé aux enquêtes préliminaires au déclassement de la route départementale, n^o 17.

M. le Préfet quitte la séance.

Mention est faite au procès-verbal de la séance de la communication du décret du 16 février 1861, portant règlement définitif du

Pourquoi encore ne rien dire des anciens documents qui attribuent au Roi de France Pépin-le-Bref la fondation du monastère de Figeac? — Ces diverses opinions, comme bien d'autres que nous pourrions citer, et que rejette M. Raphaël Périé, ont trouvé d'illustres défenseurs: L'impartialité de l'historien doit les respecter, tout en les présentant comme des choses douteuses. Le jugement d'un écrivain, quelques recherches qu'il ait pu faire, n'est pas infallible, et il ne saurait revendiquer pour son histoire le monopole de la vérité.

Une autre qualité fondamentale et indispensable à l'historien, c'est l'intérêt, ou le charme de sa narration. « De tous les attributs de l'histoire, a dit Marmontel, le plus essentiel est la vérité et la vérité intéressante. » Le grand art de l'historien est d'intéresser et de charmer le lecteur, en déroulant les événements d'une manière dramatique. L'histoire d'une petite province, comme celle d'une nation, est un drame, dont les scènes varient sans cesse, et où l'on voit apparaître tour à tour les divers personnages les plus célèbres, dont les actions ont le privilège de passer à la postérité. L'intérêt de l'histoire découle de l'ordonnance des faits, de la peinture saisissante des hommes et des choses, de l'enchaînement des idées, de la beauté de la diction.

En parcourant l'ouvrage de M. Raphaël Périé, on n'y trouve pas à un très haut degré cette qualité de l'histoire. Son style au point de vue de la coupe des phrases, est généralement simple mais correct, vif, rapide, élégant et parfois coloré; et sous ce rapport il intéresse. Il y a néanmoins, et un peu trop souvent, des licences trop familières, des négligences et des faiblesses de style, qui ne conviennent pas à la gravité de l'histoire. — Pour l'enchaînement et l'ordonnance des événements, c'est le point qui laisse le plus à désirer. L'auteur a jeté les faits trop confusément dans son livre, en suivant l'ordre chronologique. Il entasse souvent dans un même chapitre les faits les plus di-

Compte départemental de 1859.

Approbation du Compte départemental de 1860.

M. le Préfet reprend sa place.

Vœu pour qu'il soit établi un chemin de fer qui mette la ville de Cahors en communication avec les grands centres de population, et adoption, après discussion, de l'embranchement sur Gramat.

Décision attribuant à la route départementale n^o 20, la dénomination de route de Souillac à Montvert.

Inscription au sous-chapitre 20 d'une somme de 300 fr destinée à couvrir les frais d'impression de l'inventaire sommaire des archives de la Préfecture antérieures à 1790.

Rejet de la demande du Conseil municipal de Souillac, tendant à ce que la direction de la ligne vicinale de grande communication, n^o 19, soit changée.

Adoption du sous-chapitre 20 (dépenses diverses).

Rejet des offres du sieur Brassac, relatives à l'impression de la carte du département. — Le Conseil général donne la préférence à la carte dite de l'état-major.

La séance est levée.

Séance du 31 août 1861.

PRÉSIDENCE DE M. DELTHEIL.

M. le Préfet assiste à la séance.

Vote du budget des recettes de 1862.

Fixation par prévision des contingents communaux à la somme de 170,000 fr. à répartir ainsi qu'il suit:

Table with 2 columns: Description and Amount. 1° Produit des centimes spéciaux 46,000 fr. 2° Journées payables en argent par suite d'option des contribuables 17,000 3° Non exécution des journées légalement requises 107,000 Total 170,000 fr.

Autorisation à M. le Préfet de contracter sur le montant de l'emprunt autorisé pour les chemins vicinaux, un emprunt partiel de 300,000 fr. applicable aux travaux de 1862.

Autorisation à M. le Préfet de contracter sur le montant de l'emprunt autorisé pour le palais de Justice, un emprunt partiel de 60,000 fr. pour 1862.

Vote du sous-chapitre 24, relatif aux dépenses des chemins vicinaux imputables sur le produit des 5 centimes spéciaux.

Approbation du projet de répartition du produit des 7 cent. 5/10 autorisés par la loi du 14 mai 1853, (Chemins vicinaux).

Rejet de la demande présentée par les Conseils municipaux de Cardaillac, Ste-Colombe, Sabadel, Labatude, Terrou et Molières, relative au classement au rang des chemins de grande communication, du chemin vicinal d'intérêt commun n^o 48.

Autorisation à l'administration d'imputer sur les fonds des exercices à venir, le montant des indemnités de terrains à payer aux propriétaires à déposséder, pour la construction des chemins vicinaux de grande communication.

Augmentation de 100 fr. du traitement des agents-voyers cantonnaux.

vers, soit politiques, soit religieux, soit administratifs, soit artistiques. S'il s'était attaché avec plus de soin à coordonner les éléments de son œuvre, et à les raconter avec habileté, la lecture de son ouvrage serait plus intéressante. L'auteur se borne trop au rôle de chroniqueur et d'annaliste, oubliant qu'il s'est posé comme historien par le premier mot de son livre, et qu'il se donne assez souvent ce titre dans le cours de ses récits. — Il ne faudrait pas cependant perdre de vue, que celui qui aspire à transmettre aux générations futures, les événements passés, doit se distinguer avant tout par l'art de peindre en racontant. C'est par là que s'élèvent au-dessus des autres historiens les Thucydide, les Xenophon, les Tite-Live, les Tacite, les Bossuet: « Les ouvrages bien écrits sont les seuls qui passeront à la postérité » (Buffon).

Au nombre des défauts que l'historien s'efforcera d'éviter, il en est un surtout que nous devons signaler. Il est essentiel de ne pas couper la marche du récit par de trop fréquentes réflexions, surtout par cette vanité qu'ont certains auteurs de parler d'eux-mêmes et de se mettre en scène. L'auteur d'un livre doit s'effacer complètement dans le cours de ses récits. Le lecteur n'aime à y voir que les rôles variés des personnages historiques et la marche rapide des événements. Les grands, les véritables écrivains n'ont pas la faiblesse de tomber dans ce défaut. Les jugements qu'ils portent découlent de leur manière de raconter et de peindre. Ils n'ont jamais l'air de parler en leur nom.

Le nouvel auteur de l'histoire du Quercy n'a pas su se soustraire à ce vice capital. Dans la plupart des chapitres, il parle si souvent de lui, il interrompt si souvent le récit par ses réflexions personnelles, et en se mettant en scène, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, qu'il ne peut manquer de choquer tout lecteur intelligent. C'est peut-être plus d'une fois à son insu, qu'il se laisse entraîner dans cet écart; car un écrivain se dépouille si difficilement de son amour pro-

Renvoi à l'examen de M. le Préfet d'une pétition, du Conseil municipal de St-Cirq-Lapopie, qui demande une subvention pour la construction du chemin vicinal d'intérêt commun n^o 81.

Vœu exprimé par un membre pour que l'exécution du plan adopté pour la construction du palais de justice soit surveillée de manière à ne pas subir des modifications imprévues.

Renvoi à l'examen d'une commission de la traduction par M. Albuouys, ancien juge au tribunal de Cahors, d'un ouvrage intitulé: Series Episcoporum Cadurcensium, par Lacroix.

Vœu pour que les sommes demandées pour la navigation du Lot soient accordées, et pour que le personnel de ce service soit mis en rapport avec l'importance et le nombre des projets à exécuter.

Règlement définitif du budget de 1862 qui, sauf quelques légères modifications, est approuvé tel qu'il a été présenté par M. le Préfet.

Vœu pour que, dans les plantations opérées sur les propriétés longeant les routes, on accorde aux propriétaires riverains toutes les facilités qui peuvent favoriser l'agriculture sans nuire essentiellement aux intérêts de la voirie.

Examen du rapport de M. l'Agent-Voyer en chef sur l'ensemble du service vicinal. — Félicitations à ce chef de service.

Réponse aux questions posées par M. le Ministre de l'Intérieur relativement à l'organisation et à la police de la pêche fluviale.

Vœu pour que le temps d'interdiction de la pêche soit réduit de 3 mois à 2 mois: pour la Dordogne, du 10 mars au 10 mai; pour le Lot, du 1^{er} avril au 1^{er} juin.

Vœu pour que l'administration examine s'il ne conviendrait pas d'établir une voie facile de communication conduisant à la fontaine minérale de Lagarde.

Vœu émis, sur la demande de MM. Gary, père et fils, secrétaires à la recette particulière de Gourdon, pour la création d'un fonds spécialement affecté au traitement des employés des recettes des finances.

Le Conseil général, à qui un de ses membres a soumis un travail intéressant sur la désertion des campagnes, a été d'avis que l'attention du Gouvernement qui serait bien placé pour étudier la question dans son ensemble et dans ses détails, soit appelée sur ce grave sujet.

Vœu pour que la délimitation des paroisses soit remaniée de manière à circonscrire chacune d'elles dans une seule et même commune.

Vœu renouvelé pour la prompte reconstruction du pont de Griffoul, à Figeac.

Vœu renouvelé pour la création d'un courrier direct de Cahors à Aurillac, par Labastide, Gramat, St-Céré et Souceyrac.

Vœu pour le prompt rachat du péage établi sur les ponts du département.

Vœu pour qu'il soit établi des gardes-rivière sur les cours d'eau secondaires.

Vœu pour que la voie ferrée de Bergerac soit prolongée jusqu'à Bretenoux.

Vœu pour que la canalisation de la Dordogne s'effectue depuis Bergerac jusqu'à Libourne.

Vœu pour que toute la ligne ferrée placée sous la direction rationnelle de Paris à Toulouse,

pre d'auteur, qu'il se laisse aller à parler de lui sans s'en apercevoir.

Il importe aussi que l'histoire ne mêle pas dans les récits d'un siècle les événements des siècles postérieurs et qu'il ne dépasse pas les limites qu'il a pris soin de se tracer d'avance. M. Raphaël Périé a voulu quelquefois bien sciemment tomber dans ce défaut; il lui arrive même de s'en excuser par des raisons si naïves, qu'on serait tenté de le lui pardonner. Bien que son histoire doive s'arrêter à la Révolution de 1789, il trouve le moyen de donner en passant des éloges à quelques-uns des illustres personnages de notre siècle. Il ferait peut-être mieux d'ajouter un supplément à son ouvrage, pour parler des grands hommes de ce siècle: ce serait plus flatteur pour ces Messieurs, que de voir leurs noms intervenir au milieu des récits des temps anciens.

Il est temps de terminer ici ces réflexions générales sur l'ouvrage de M. Raphaël Périé. Quelle conséquence faut-il tirer de ces appréciations consciencieuses et franches? Tout lecteur intelligent l'entrevoit facilement. Il y a les historiens proprement dits, les historiens originaux, et ceux qu'on appelle simplement chroniqueurs, annalistes, compilateurs. Le livre de M. Périé n'est pas, à notre avis, une histoire réelle du Quercy: c'est une compilation, ou recueil de faits relatifs à l'histoire de cette province. Ce genre de travail peut avoir son mérite, quand il est fait judicieusement et avec intelligence. D'ailleurs, chacun écrit, à son point de vue, d'après la direction de ses études et la nature de son talent. L'ouvrage de M. Périé a son mérite, en même temps que ses défauts. Puisse-t-il avoir de nombreux lecteurs et commencer à populariser, dans le département du Lot, le goût des études historiques sur notre célèbre Quercy! X.*** Le gérant A. Laytou,

ou de Paris à Montpellier. Par Limoges soit établie dans les conditions des voies de 1^{er} ordre.

Vœu pour la création d'une brigade de gendarmerie à pied dans la ville de Gourdon.

Vœu pour l'établissement d'une brigade à St-Géry.

Vœu pour que la brigade à pied de Nayrac soit remplacée par une brigade à cheval.

Vœu pour que les percepteurs soient autorisés à percevoir sur les reconvements effectués par eux pour curage des ruisseaux, une remise de 3 pour % à la condition que cette remise ne sera perçue que sur le montant des sommes non immédiatement payées par les propriétaires redevables.

Vœu pour que le chef-lieu du canton de Vayrac soit doté d'un bureau d'enregistrement.

Vœu pour qu'une chaire d'histoire soit établie au collège de Figeac.

Mention au procès-verbal de la communication d'un rapport adressé à M. le Préfet par l'ingénieur des mines de l'arrondissement de Rodez sur la situation de l'industrie minière du département.

Prière à M. le Préfet d'examiner s'il ne conviendrait pas d'établir un chemin vicinal qui faciliterait les abords de la mine de houille du Soulié, dans le bassin de St.-Perdoux.

Vœu pour que le tracé du chemin de fer de Toulouse à la ligne du Lot, soit dirigé par Alby.

Toutes les affaires mises à l'ordre du jour se trouvant épuisées, M. le président prononce la clôture de la session et s'exprime ainsi :

« En adoptant le projet d'emprunt proposé par M. le Préfet, nous avons, sans augmenter les charges du département, créé des ressources qui permettront d'exécuter promptement des travaux du plus grand intérêt pour sa prospérité. Notre session a été donc bien remplie. »

La séance est levée.

M. le Ministre de la guerre, en vue de réduire l'effectif de l'armée, a décidé que les militaires appartenant aux corps de la ligne et qui ont reçu des congés à titre de soutiens de famille, ou comme se trouvant dans l'un des cas d'exemption prévus par l'article 13 de la loi du 21 mars 1832, seront maintenus dans leurs foyers et rayés des contrôles de leurs corps, pour être inscrits sur ceux de la réserve.

Toutefois, seront exceptés de cette mesure :

1^o Les militaires qui déclareraient être dans l'intention de se rengager ;

2^o Les engagés volontaires et les rengagés, liés au service en vertu de la loi du 21 mars 1832, qui désireraient continuer leur service actif ;

3^o Les rengagés et les engagés volontaires après libération qui servent dans les conditions de la loi du 26 avril 1855 ;

4^o Les sous-officiers, caporaux, ou brigadiers et soldats d'élite qui demanderaient à rentrer sous les drapeaux. Ceux de ces militaires qui passeront dans la réserve seront remplacés dans leurs corps.

M. le Préfet du Lot vient de prendre l'arrêté suivant :

Art. 1^{er}. — La reprise de la navigation sur la rivière du Lot, fixée au 15 septembre courant, pour toute la partie située dans le département entre Frontenac et le Fossat, est prorogée au 15 octobre prochain pour les deux sections comprises, 1^o entre les écluses de Frontenac et de Cénévières ; 2^o entre celles de Mercuès et de Meymes.

Toutefois les bateaux pourront, du 15 septembre au 15 octobre, circuler à leurs risques et périls, sur les deux sections sus-indiquées, et même être admis sans autorisation spéciale, dans les écluses dont le service ne sera pas suspendu pour le besoin des travaux.

Art. 2. M. l'ingénieur en chef de la Navigation du Lot est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Par arrêté préfectoral du 26 août 1861, le sieur Laur (Jean-Pierre), dit frère Louveins, a été chargé de la direction de l'école communale de Martel.

Trois colonnes du 19^o régiment d'artillerie à cheval se rendant de Toulouse à Bourges passeront à Cahors :

La 1^{re}, composée de 12 officiers, 397 sous-officiers et soldats, 337 chevaux et 11 voitures, arrivera le 5 et séjournera le 6 ;

La 2^e, forte de 8 officiers, 250 sous-officiers et soldats, 213 chevaux et 10 voitures, arrivera le 7 ;

La 3^e, forte de 19 officiers, 543 sous-officiers et soldats, 362 chevaux et 14 voitures, arrivera le 27 et séjournera le 28.

ÉCOLE IMPÉRIALE DES MINES.

Examens des candidats aux places d'élèves externes et des aspirants aux cours préparatoires.

AVIS AU PUBLIC.

Dans la première quinzaine du mois de novembre prochain, auront lieu à Paris les examens définitifs des candidats aux places d'élèves externes à l'école impériale des mines et des aspirants aux cours préparatoires institués à cette école.

Les programmes des conditions d'admission sont déposés à la préfecture (section des travaux publics), où ils seront communiqués aux personnes qui auront intérêt à en prendre connaissance.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES, EN 1862.

Admission des Œuvres d'Art.

Par décision du 20 août 1861, la commission impériale a fixé la période à laquelle se rapportent les œuvres d'art envoyées à l'Exposition universelle de Londres, a institué le jury central d'admission pour les beaux-arts et a prescrit les formalités que devront remplir les artistes ou les possesseurs d'œuvres françaises pour être admis à exposer.

Nous insérerons cette décision dans notre prochain numéro.

En attendant, nous croyons devoir prévenir les personnes qui désireront exposer des œuvres d'art, qu'elles devront faire parvenir leur demande au secrétariat de la Commission impériale, avant le 30 septembre 1861, terme de rigueur. Elles pourront d'ailleurs se procurer gratuitement les bulletins d'inscription dans les bureaux de la Préfecture et des sous-préfectures.

LÉGION D'HONNEUR.

AVIS.

Le Receveur général du Lot prie de nouveau MM. les Membres de la Légion d'Honneur et de la Médaille militaire de vouloir bien se présenter, le plus tôt possible, à la Recette des finances de leur arrondissement pour retirer les certificats d'inscription, et se faire payer ensuite du semestre échu le 1^{er} juillet dernier.

On nous écrit de Salviac :

Dimanche dernier, M^{lle} Eugénie Bechac, célèbre cantatrice, médaillée par S. M. l'Impératrice, a fait entendre, dans l'église de Salviac, sa voix mélodieuse. L'artiste a chanté plusieurs morceaux de circonstance ; elle a brillé dans tous. A une excellente manière de phraser, M^{lle} Bechac joint un timbre de voix éminemment sympathique ; ses notes graves sortent avec force et justesse et elle atteint, sans le moindre effort, les registres les plus élevés.

L'église était remplie de fidèles.

Dimanche dernier, le faubourg St-Georges célébrait sa Frérie. Un bal avait été établi sur la route, et ni le passage fréquent des voitures, ni les brûlants rayons du soleil, ne pouvaient refroidir l'ardeur des danseurs. A la nuit la foule des promeneurs, déjà assez nombreuse, s'est encore accrue, et les danses, suspendues un instant, ont recommencé, à la clarté d'une élégante girandole et des lanternes vénitiennes.

A minuit on dansait encore.

Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, M. Bosco, fils, a donné, dans la salle de spectacle, une représentation de ses exercices de prestidigitation.

M. Bosco est adroit et habile ; nous avons surtout admiré son talent, dans le tour annoncé au programme sous la dénomination de : Bosco fontaine, volaille et nourrice.

Il est regrettable qu'un plus grand nombre de personnes n'ait pas assisté à cette soirée.

La ville de Luzech prépare pour Dimanche et lundi, 8 et 9 septembre, des fêtes qui dépasseront de beaucoup en éclat, celles des années précédentes.

En voici le programme :

Grand Bal dans une des salles de la Mairie, élégamment décorée et illuminée le soir.

Grand assaut d'Armes. — Jeux nautiques, — Mâts de Coëgne. — Course aux Canards. — Feux d'artifice.

La Musique ne laissera rien à désirer.

La direction des Feux d'artifice et des décors a été confiée à un homme habile et expérimenté. — Bonne Hospitalité.

Il ne peut manquer d'y avoir foule.

La sécheresse persiste toujours, et les chaleurs ont pris depuis trois ou quatre jours une

nouvelle intensité qui devient alarmante pour les récoltes.

Les raisins souffrent considérablement de cette persistance de la sécheresse. Le vin sera bon sans doute, mais il ne sera pas abondant. Les raisins sèchent sur pied ou ne se développent que faiblement. Les millets pour fourrage s'étiolent.

Le train-poste de Paris à Bordeaux a éprouvé un retard de quelques heures causé par un accident dont nous ignorons les conséquences.

Cette année, pendant la retraite qui aura lieu comme de coutume à Roc-Amadour, au mois de septembre, les Pères Alexis et Marie-Michel de la maison des Carmes de Bordeaux occuperont plus habituellement la chaire Quoique depuis 25 ans que ces exercices ont lieu à l'illustre et antique pèlerinage, des voix remarquables y aient été entendues, on nous assure que la voix des enfants de N.-D. du Carmel prendra une place honorable dans ce concert de louanges que Mgr l'évêque de Cahors y fait célébrer, chaque année en l'honneur de Marie.

La retraite de Roc-Amadour qui commençait ordinairement le 8 septembre au matin, commencera, cette année, le 7 septembre à 4 heures du soir.

Une procession solennelle s'organisera devant l'église de l'hôpital et se rendra, après avoir salué saint Amadour et la Vierge-Marie, dans leurs sanctuaires respectifs, à l'église collégiale de St-Sauveur où seront chantées les premières vêpres suivies du discours d'ouverture de la retraite.

TAXE DU PAIN. — 23 août 1861.

1^{re} qualité 39 c., 2^e qualité 36 c., 3^e qualité 33 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 8 août 1861.

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^o 05^c ; 2^e catégorie, 95^c.

Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 85^c ; 2^e catég., 75^c.

Veau : 1^{re} catégorie, 1^o 20^c ; 2^e catégorie, 1^o 10^c.

Mouton : 1^{re} catégorie, 1^o 15^c ; 2^e catégorie, 1^o 05^c.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 1^{er} sept. 1861.

5 Versements dont 3 nouveaux... 675

6 Remboursés dont 3 pour solde... 443 37

Pour la Chronique locale : LAYROU.

Départements.

Aveyron. — On voyait hier dans les rues de Rodez, accompagné de M. le chanoine Saladin, un ecclésiastique à l'aspect vénérable, dont la croix épiscopale, la longue barbe et le teint bruni par les ardeurs du climat, semblaient indiquer un prélat des colonies ou des lointaines contrées de l'Orient.

Nous apprenons que ce prélat est Mgr Mouly, évêque de Pékin, qui entra, il y a quelques mois, dans la capitale de Chine à la suite de nos soldats, et célébra au milieu d'eux le service divin, dans l'église catholique rendue au culte.

On sait que Mgr Mouly est originaire du département du Lot.

Un suicide vient de s'accomplir à Campagnac dans les circonstances les plus singulières.

Une jeune veuve, placée en qualité de servante chez un fermier de la localité, étant devenue enceinte, fut si vivement impressionnée par la perspective de la honte dont elle était menacée, qu'elle conçut la coupable pensée de mettre fin à ses jours. Écartant les moyens violents ordinairement employés, elle résolut de se laisser mourir de faim et disparut, un beau jour du mois dernier, de la maison de son maître, pour aller s'enfermer dans une bergerie du Causse, appartenant à M. Lunet et actuellement inoccupée. Cette malheureuse est restée là pendant quarante jours, persévérant dans son dessein avec une force de volonté incroyable et ne prenant aucune nourriture ; elle a pu seulement, tant que ses forces le lui ont permis, puiser de l'eau dans la citerne qui se trouvait dans la bergerie, et prolonger ainsi son épouvantable agonie.

Cependant, la force de son tempérament trompait son attente et la mort tardait à venir ; l'infortunée vivait encore lorsque, le quarantième jour après sa disparition, le hasard amena dans la bergerie les domestiques de la ferme, qui trouvèrent leur compagne gisant sur le sol. Ils s'efforcèrent de la placer sur un char à bœufs et de la transporter à Campagnac, où elle reçut les soins les plus pressés ; mais les sources de la vie avaient été trop profondément tarées par le supplice qu'elle s'était imposée, et elle succomba le lendemain. (Napoléonien de l'Aveyron.)

Gironde. — M. le Préfet de la Gironde a publié l'arrêté suivant :

Gratuité du passage du pont de Bordeaux.

Habitants de Bordeaux et de la Gironde !

Un décret impérial prononce le rachat du pont de

Bordeaux.

Nous avons à subir encore soixante ans de péage ; toutes les relations entre les rives du fleuve en souffraient ; la charge était lourde, surtout pour les classes ouvrières. A partir de ce jour, la circulation est libre sur le pont de Bordeaux.

Que nos cœurs reconnaissants bénissent le Père du Peuple et que les échos de la Gironde retentissent de nos acclamations.

VIVE L'EMPEREUR !!!

Bordeaux, le 29 août 1861.

Le Préfet de la Gironde,

E. DE MENTQUE.

Pour la chronique départementale, A LAYROU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

La guerre se continue dans les provinces napolitaines, sans avoir pris encore une marche réglée.

Depuis les derniers succès de l'armée italienne dans les montagnes du Malèze, aucune rencontre importante n'a eu lieu, et les nouvelles qui nous parviennent aujourd'hui se bornent à annoncer que cette partie du théâtre de la lutte peut être considérée comme débarrassée, par la mort ou la capture, des bandes qui l'infestaient. Mais, en même temps, elle signale l'explosion des mouvements réactionnaires sur d'autres points. On voit que les choses tournent toujours à peu près dans le même cercle.

Sur la demande du général Cialdini, de nouveaux renforts vont être envoyés à Naples. Ils se composeront de cinq régiments de ligne, soit quinze bataillons, empruntés aux garnisons de Parme, de Plaisance et de casalmaggiore. Ces troupes seront dirigées sur Gênes, où les bateaux à vapeur sont déjà disposés pour les embarquer sans le moindre délai.

Les nouvelles de Naples annoncent que la réaction, battue et dispersée sur plusieurs points, diminue d'une manière sensible. (Havas.)

Rome, 1^{er} septembre.

Le Saint-Père a congédié, dit-on, les soldats des milices étrangères.

Un nouvel envoi de troupes pour Rome va avoir lieu incessamment pour relever une partie de la garnison actuelle ; mais l'effectif de l'armée d'occupation restera le même qu'auparavant.

La police romaine vient d'arrêter deux ecclésiastiques, le chanoine Pedemonti et le père Michel Papi, procureur général de l'ordre des Mineurs de Saint-Laurent in Lucina. Le chanoine Pedemonti est un Piémontais de la ville d'Isoera, qui est chanoine à Rome dans l'église du Monte-Santo. Il est considéré comme un libéral ardent. On assure que, dans une perquisition pratiquée chez lui, la police lui a trouvé des cocardes tricolores, des lettres du général Pinelli et des journaux révolutionnaires, mais ceci mérite confirmation. Le père Papi est un jeune religieux très instruit. On l'entendait parler contre le gouvernement pontifical, et ses supérieurs l'avaient envoyé en conséquence à Anagni ; mais dans un récent sermon, n'ayant pas craint de s'élever contre la domination temporelle du Saint-Siège, il a été arrêté à l'avant-bier et conduit dans les prisons de Gratie.

Une lettre de Rome, du 27, assure que le duc de Gramont est attendu du 4 au 7 septembre. Le général de Goyon n'est pas parti ; il assistait avec M. de Cadore à la fête de St-Louis, et il a reçu le soir le Pape, qui était venu, suivant l'usage, visiter l'église nationale. Sa Sainteté s'est longtemps entretenue en français.

Le journal officiel prétend que la foule a crié : Vive le roi !

Turin, 1^{er} septembre.

M. Minghetti, ministre de l'intérieur, ne fait plus partie du cabinet.

M. le baron Ricasoli, nommé ministre de l'intérieur, conservera par intérim le département des affaires étrangères, jusqu'à ce que le roi ait nommé un titulaire de ce dernier portefeuille. (Havas.)

Turin, 29 août.

M. Benedetti doit être reçu samedi par le roi. Le général Brignone, désigné pour succéder au général Della Rovere en Sicile, est attendu à Turin. (Havas.)

AUTRICHE.

La Chambre haute du Reichsrath de Vienne a adopté, à la majorité de 54 voix contre 16, le projet d'adresse à l'empereur en y introduisant quelques modifications de forme en vue de ménager les susceptibilités hongroises. A Pesth, le calme est complètement rétabli depuis que l'opinion n'est plus surexcitée par les débats irritants de la Diète. Le recouvrement de l'impôt s'opère sans obstacle et touche à son terme.

Vienne, 30 août.

Voici les termes de la réponse de l'Empereur à l'Adresse de la Chambre des Seigneurs :

« Les nobles sentiments exprimés dans votre Adresse me contentent à un haut degré et honorent, en même temps, la Chambre. J'attache une grande importance à ce que la Chambre ait manifesté sa conviction de la nécessité de la réalisation énergique de mon œuvre. Dans leur fidèle attachement, les héritiers d'un passé glorieux m'entourent en leur qualité de co-fondateur de l'avenir qui doit développer la puissance et la prospérité de l'Autriche au moyen d'un libre développement de ses forces. »

« J'ai la même confiance dans la Chambre, dans ses sentiments de fraternité que j'ai éprouvés tant de fois dans les bons comme dans les mauvais jours ; dans sa reconnaissance aussi bien que dans son émulation des efforts solidaires qui avanceront plus le développement des peuples autrichiens, que leur isolement. » (Havas.)

Pour extrait : A. LAYROU.

POLOGNE.

Les journaux de Yarsovi, d'hier, publient un télégramme de l'empereur, adressé au général Lambert, conçu dans

le sens de la conciliation. Il y est dit que le général Lambert a pour mission de confondre la pacification du royaume, avec le concours de citoyens éclairés. Le rescrit contient, en outre, la promesse que l'empereur accordera une autonomie plus étendue et qu'il est disposé à oublier le passé.

Le rescrit impérial publié à Varsovie par le général Lambert, au nom de l'empereur Alexandre, a produit une excellente impression par suite de son esprit conciliant et de la promesse formelle du czar d'accorder à la Pologne une autonomie plus étendue. Du reste, le seul choix du général Lambert avait bien disposé les esprits; sa qualité de catholique et son origine française sont deux titres qui le recommandent à la confiance des Polonais.

La cour de St-Petersbourg, espérons-le, mettra son point d'honneur à tenir avec loyauté tous ses engagements envers une nationalité généreuse qui s'est montrée, par sa patience et sa modération dans le malheur, aussi héroïque qu'elle l'avait été dans les combats, aux plus beaux temps de son histoire, et alors la réconciliation de la Russie et de la Pologne pourra être sincère et durable.

TURQUIE.

Le sultan se distrairait par des manœuvres de marine. Mehemet-Ali a fait construire sur les côtes des îles des batteries qu'il fait attaquer par des frégates; de cette manière l'on tire chaque jour des centaines de coups de canon. C'est là un spectacle gratuit pour les Européens habitant les îles. Le sultan, à la suite de ces manœuvres simulées, croit que sa marine pourrait lutter, le cas échéant, contre n'importe quel ennemi. Mehemet-Ali livre tout l'argent qu'il trouve dans les caisses pour en faire l'usage que je vous indique. Ceux qui connaissent la vénalité de ce ministre prétendent qu'une bonne moitié des sommes fournies est détournée de sa destination.

Le mécontentement est à son comble. L'agiot des Kaïmés est (la livre turque) à 190 piastres. Le papier encombre la place et le numéraire disparaît tout à fait. La méfiance est très grande. Tous les vivres sont chers. Le commerce est nul. Des centaines de femmes turques poursuivent le Sultan avec des pétitions. Ces jours-ci, Abdul-Azis ne s'était pas arrêté pour les recevoir; ces femmes, exaspérées, jetèrent leurs enfants devant le cheval du Sultan en lui criant: Tu nous a pris notre pain, écrase maintenant nos enfants pour qu'ils ne meurent pas de faim! Voilà où en sont venues les affaires. Sous Abdul-Medjid, rien de semblable ne s'était vu. On ne se gêne plus pour dire des malédictions adressées au Sultan, et cela dans les rues.

Si cet état de choses continue, il est à craindre que le règne d'Abdul-Azis ne soit pas de longue durée.

Pour extrait: LAYTOU.

Paris.

Paris, 1^{er} septembre.

Le *Moniteur* porte des nominations d'ambassadeurs; savoir:

M. de Lavalette à Rome, en remplacement de M. de Grammont;

M. de Grammont à Vienne, en remplacement de M. de Moustier;

M. de Moustier à Constantinople, en remplacement de M. de Lavalette.

M. Arthur de Gobineau est nommé ministre de France près la cour de Perse.

Paris, 2 septembre.

L'empereur et l'impératrice reviennent de Biarritz le 20 septembre. Sa Majesté se rendra alors au camp de Châlons, où auront lieu les grandes manœuvres militaires et les simulacres de batailles historiques. Le camp sera levé dans les premiers jours d'octobre.

La mère de S. M. l'impératrice est partie lundi pour Biarritz.

Le séjour de l'empereur à Biarritz sera d'environ trois semaines. Au retour, LL. MM. passeront un jour à Bordeaux et, dit-on, un jour aussi à Bourges, l'empereur tenant à visiter lui-même les dispositions prises pour l'établissement d'artillerie que va posséder cette ville.

Pendant la résidence de Biarritz, de même que lors du séjour de l'empereur à Vichy, un service télégraphique mettra les ministres en relation directe et instantanée avec Sa Majesté. De plus, il sera expédié de Paris à Biarritz et réciproquement, un auditeur au conseil d'Etat chargé du portefeuille des affaires courantes et des signatures.

La santé de l'impératrice est tout à fait rétablie; celle de l'empereur est excellente.

On attribue la présence à Biarritz de M. Fould et de M. Walewski à des mesures gouver-

nementales et financières que l'empereur voudrait soumettre, dès l'ouverture de la prochaine session, au Sénat et au Corps législatif.

— On mande de Clémont que la reine Marie-Amélie est gravement malade.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

L'instruction suivie contre le nommé Jud est aujourd'hui terminée, et la Chambre des mises en accusation, après avoir entendu le rapport de M. Armet de Lisle, substitut de M. le Procureur général, vient de rendre un arrêt qui renvoie cet individu devant la Cour d'assises de la Seine, comme accusé d'avoir, dans la nuit du 5 au 6 décembre 1860, commis sur la personne de M. le président Poinot, un homicide volontaire avec préméditation, lequel homicide a été suivi de vol.

Jud, qui est toujours en fuite, sera donc jugé par contumace à l'une des prochaines sessions des assises.

— Le Prince Napoléon, qui a quitté New-York le 16 août pour aller visiter le Niagara, sera de retour en France à la fin de septembre ou au commencement d'octobre. La princesse Clotilde se trouve, comme disent pudiquement les Anglais, dans une situation intéressante.

Il n'y a rien d'exact dans les bruits répandus au sujet d'une mission conciliante que le cousin de l'empereur serait allé remplir en Amérique. Nous pouvons démentir également la nouvelle de l'offre d'un commandement supérieur adressée au général Garibaldi par le président Lincoln. Si le chef de partisans se décide à quitter Caprera, ce ne sera point, on peut en être convaincu, pour aller porter aussi loin son épée.

— La cour impériale de Paris, chambre des appels de police correctionnelle, a rendu son arrêt dans l'affaire Mirès.

Les deux premiers chefs, l'escroquerie et le détournement d'actions ont été écartés.

Le jugement a été confirmé sur les autres chefs d'accusation, comme s'étant renouvelés longtemps et ayant donné lieu à de grands scandales et à d'énormes dommages pour les particuliers.

La peine prononcée par les premiers juges a été maintenue.

L'appel de M. le comte Siméon a été rejeté.

— M. Mirès s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour impériale qui confirme, quant à la peine édictée (5 ans de prison et 3000 fr. d'amende), le jugement du tribunal de première instance. — Bayvet.

Pour extrait, A. LAYTOU.

AFFAIRE DU BARON DE VIDIL.

Le baron de Vidil, accusé d'avoir voulu assassiner son fils, vient d'être condamné à un an de prison.

Voici, d'après le *Daily Telegraph*, l'allocution adressée au baron de Vidil, suivant l'usage anglais, par le juge Blackburn, avant de prononcer le jugement:

« Le jury vous a reconnu coupable du crime de blessures faites avec préméditation; mais en même temps il a trouvé qu'il n'y avait point de preuves suffisantes à l'appui de l'accusation que vous aviez eu dessein de tuer votre fils, ce qui eût entraîné la peine de mort. Je crois que c'est avec raison qu'il a conclu que vous n'aviez pas eu cette intention; néanmoins il vous a reconnu coupable de blessures avec préméditation. Après ce verdict, je dois reconnaître que vous n'avez eu aucune des intentions criminelles qui vous ont été imputées. Cependant il est clair que vous avez frappé violemment votre fils, et, d'après le caractère des blessures, il est impossible de douter que vous l'avez frappé avec le gros bout de la cravache. Il ne me paraît nullement improbable qu'il n'y

ait eu auparavant quelque querelle entre vous, et quoique vous eussiez eu tort de frapper votre fils en aucune manière, si vous l'aviez frappé avec le petit bout de la cravache, je ne me croirais pas autorisé à prononcer une sentence rigoureuse. Mais quand il résulte de l'instruction que vous avez frappé votre fils avec le gros bout de la cravache, et que vous lui avez fait de très-graves blessures, mon devoir est de prononcer une sentence sévère. Je regrette qu'elle atteigne une personne de votre rang, mais il me paraît impossible de faire autrement que de vous condamner à l'emprisonnement avec travaux forcés pour l'espace d'une année. »

Faits divers.

On raconte dans le camp de Châlons toute sortes d'histoires. En voici une entre autres:

Tous les soirs l'empereur qui avait avec lui le prince impérial, invitait à dîner, pendant son séjour, les officiers supérieurs d'une division. Ceux de la troisième division d'infanterie étaient à table le jour de l'arrivée du maréchal Canrobert. Après dîner le maréchal demanda au jeune prince s'il avait appris le manœuvrement d'armes, l'enfant apporta son fusil et le maréchal dit les mots de commandement; quand il s'agit de charger l'arme, le maréchal, soit à dessein, soit autrement, commanda « ouvrez le bassinet; » l'enfant répondit alors tranquillement: — Vous avez oublié le règlement; ce sont maintenant des capsules à percussion.

— Le lot de cent mille francs de la loterie du Musée Napoléon à Amiens, a été gagné par le numéro 273,252, le 15 de ce mois. Le propriétaire de ce bienheureux billet a déjà touché son lot. C'est un ancien compositeur typographe, actuellement imprimeur, associé dans une imprimerie d'Arles (Bouches-du-Rhône), qui a eu la chance d'être favorisé par le sort.

Ce gagnant, qui se nomme Adolphe Magnan, est âgé de vingt-sept ans; il est arrivé à Amiens en compagnie de son frère et d'un de ses amis, nommé Tardieu, auquel il avait promis 10,000 francs, dans le cas où il aurait le gros lot.

Il paraît que M. Adolphe Magnan ne possédait que deux billets, qui lui avaient été délivrés à titre de prime dans une souscription à une publication littéraire. Il est descendu à Amiens à l'hôtel du *Rocher de Cancale*, où M. le trésorier gérant de la loterie lui a fait délivrer le lot de 100,000 francs.

M. Magnan a donné à son ami la somme qu'il lui avait promise en cas de gain, et il a versé 4,500 francs pour sa souscription aux travaux d'achèvement du Musée Napoléon.

— M. le juge de paix de Compiègne Oise, dans sa dernière audience de simple police, a condamné à 15 francs d'amende et aux dépens, le sieur Auguste Evroy, cultivateur à Jaux, pour avoir frappé et maltraité son âne sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Compiègne.

— Le *Morning Herald*, du 26 août annonce en ces termes un horrible accident de chemins de fer qui vient d'arriver sur la ligne de Brighton, en Angleterre.

L'un des accidents de chemins de fer les plus épouvantables, nous pourrions dire le plus épouvantable que l'on ait vu dans ce pays, vient d'arriver hier sur la ligne de Brighton. Le désastre, plus terrible dans sa longue liste de blessés, que la plupart des combats dont nous ayons jusqu'ici entendu parler, comme de grandes batailles de l'autre côté de l'Atlantique, a frappé un train de plaisir.

Dimanche matin, entre huit heures et huit heures trente minutes, trois trains devaient partir de la station de Brighton, vers Londres; l'un, train de plaisir de Portsmouth à Londres à huit heures cinq minutes (direct); un autre train de plaisir, à huit heures quinze minutes, ne s'arrêtant plus également qu'à Londres, et le train régulier, s'arrêtant à toutes les stations, à huit heures trente minutes. Le premier train quitta la station à l'heure voulue, et fut suivi par les deux autres. Lorsque le premier train de plaisir arriva au tunnel de Clayton, le signal « tout va bien » fut fait, et le train passa. Lorsque le deuxième train fut parvenu au même point, il aperçut le signal rouge, signal du danger, et le mécanicien serra les freins. Il ne put arrêter immédiatement sa machine; mais, au bout de quelque temps il put le faire, et, supposant que le train, n'avait pu passer, il fit rétrograder doucement le train vers Brighton. A ce moment arrivait le train spécial de huit heures trente minutes; les signaux habituels ayant été faits, il arrivait avec la vitesse ordinaire près de l'entrée du tunnel; les deux trains mar-

chant en sens inverse, se rencontrèrent avec une telle violence que la machine du train régulier passa complètement par dessus le dernier wagon du train de plaisir. Il ne paraît pas qu'un seul des voyageurs de ce wagon et du précédent ait survécu; on a relevé 22 cadavres au milieu des fragments épars de ces deux wagons. Il est à craindre que cette liste ne soit pas complète, et que parmi les voyageurs des autres wagons, il y en ait de sérieusement blessés.

Ce n'est point à nous à chercher à qui il faut attribuer la responsabilité de cet horrible drame. Les tribunaux en décideront. Les morts au nombre de 22, ont été placés avec soin dans des wagons venus de Brighton. Les blessés ont été traités avec le plus grand soin par les médecins; aussitôt que cela a été possible, les morts et les mourants ont été portés à Brighton, où les malheureux qui avaient succombé furent placés sur des tables dans la bibliothèque de l'Administration pour y être reconnus. Les blessés furent transportés à l'hôpital du comte de Sussex. Les morts ont été recouverts de draps blancs; leurs vêtements ont été recherchés sous la direction de M. de Wite, chef constable de Brighton; l'identité de plusieurs d'entre eux a été constatée par les papiers et les lettres que l'on a trouvés sur eux. Dès que l'accident fut connu à Brighton, il y produisit une profonde sensation; on ne savait à quel train le malheur était arrivé, et des centaines de personnes assiégeaient la station pour savoir si leurs amis étaient parmi les victimes.

Pour tous les faits divers, A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

Vins et spiritueux. — Si tous les viticulteurs s'accordent à dire que les vins de cette année seront de bonne qualité, il s'en faut qu'ils soient tous d'accord sur le rendement. Cependant la majorité parle d'une diminution assez notable produite en ces derniers temps, soit par les chaleurs excessives qui dessèchent la grappe, soit par les ravages de l'oïdium, comme cela paraît avoir lieu surtout dans le Bordelais. A l'Entrepôt et à Bercy, les vins du Centre sont bien tenus ainsi que ceux du Midi. Dans la Charente-Inférieure, les vins rouges, qui étaient tombés à 60 fr., se sont relevés à 70 et 80 fr. — L'alcool du Languedoc reste coté à 115 fr. l'hect. Les 3/6 du Nord, que nous avons laissés de 90 à 91 fr. pour le disponible, sont maintenant cotés: disponible 87 fr., courant du mois 87 fr., 4 derniers mois de 84 à 85 fr., et les 4 premiers mois 83 fr. (Industrie.)

FOIRE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Lundi, 2 septembre.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	923	142	25 ⁵ / ₁₀₀ 60	78 k. 240
Mais..	142	43	14 ⁵ / ₁₀₀ 20	

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS. 4 septembre.

Au comptant:

3 pour 100	68 95	»	»	05
4 1/2 pour cent	98 55	»	»	20
Banque de France	2920	»	20	»

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Du 31 août au 3 septembre 1861.

Naissances.

1 ^{er} septembre. Cellier (Marie).
1 ^{er} — Viguié (François).
1 ^{er} — Fourès (Marie).
1 ^{er} — Verdier (Angélique).
1 ^{er} — Estival (Lucie).

Mariages.

1 ^{er} — Allias (Pierre-Etienne), et Fournié (Marguerite).
2 ^o — Maratuech (Guillaume), et Coulon (Antoinette).

Décès.

31 août. Marie, enfant-trouvé, 15 ans.
1 ^{er} septembre. Bouygues (Jean), 74 ans.
2 — Bonneville (François), 1 an.
2 — Loubéjac (Barthélemy), 82 ans.
2 — Quintail (Adele), 5 mois.
2 — Bastide (Alexis-Antoine), 13 mois 1/2.
3 — Bobrowski (Jean), 49 ans.

Pour tous les articles non signés: A. LAYTOU.

AVIS

Le sieur SEVAL prévient ses clients qu'il vient d'établir un magasin de voitures toutes confectionnées, en tous genres, à deux et à quatre roues. — Il a en outre un magasin des Tilburys, Phaétons, Dog-Karts, Voitures de famille d'occasion à de très bons prix. — Ses travaux sont garantis pour un an. Grand assortiment de Selles, Harnais, Fouets et Cravaches, Lanternes riches et ordinaires, Caparçons Articles de voyage, Chapelières de dame, Nécessaires, etc... Ses Magasins sont situés à Cahors, hôtel des Ambassadeurs. Un Phaéton d'occasion à vendre, pour cause de départ.

BRASSERIE CENTRALE MAGDELAIN, à Cahors.

BIÈRE BLANCHE

De toutes les Boissons en usage, la Bière est sans contredit une des plus hygiéniques. La médecine la prescrit souvent comme étant très salutaire. Mais la préparation de la Bière demande autant de soin que d'intelligence. Celle de M. Magdelain se recommande au Public par ses qualités réellement supérieures. — Sa Bière blanche surtout, qu'on ne connaissait pas encore à Cahors, est aussi rafraîchissante que tonique. Pendant l'été elle est préférable à la Bière brune. Les véritables connaisseurs la recherchent. — Nous ne saurions trop engager les consommateurs à l'adopter et à en propager l'usage dans notre département. C'est une boisson tonique et délicate à la fois.

CHANGEMENT DE DOMICILE

AU PAUVRE DIABLE

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

F. LABIE a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de transférer son magasin de nouveautés sur les Fossés, maison Vernet, ex-pharmacie. Voulant, autant que possible, vendre les marchandises, qui se trouvent dans son magasin, F. LABIE vient de leur faire subir un rabais considérable de 25 à 30 pour cent, au moins.

A LOUER

Un joli JARDIN avec maison d'agrément, cuisine, terrasse, citerne, pompe, Cave: très-bien planté, murs tapissés de vignes; poiriers en espaliers, situé enclou S^e Claire, à Cahors. S'adresser à M. Bourdon, professeur au Lycée.

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENTS CONFECTIONNES SABRIÉ, TAILLEUR

Le propriétaire-gérant: A. LAYTOU.